



## Suresnes signe deux conventions pour renforcer le traitement de la délinquance du quotidien

**A l'occasion du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Suresnes, le 13 mai 2022, Guillaume Boudy, Maire de Suresnes, et Pascal Prache, Procureur de la République, signent deux conventions sur la Transaction et le Traitement accéléré par délégué du Procureur (TAPDR). La présentation des actions pour la sécurité et la prévention mises en place par la Ville est également à l'ordre du jour de ce CLSPD.**

Soucieuse d'améliorer la réponse apportée aux atteintes à la tranquillité publique sur le territoire et de renforcer son rôle dans un continuum de sécurité construit avec la justice et la police nationale, la ville de Suresnes, représentée par son Maire Guillaume Boudy, signe à l'occasion de la réunion de son Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD \*) deux conventions avec le Parquet de Nanterre en présence de Laurent Hottiaux, Préfet des Hauts-de-Seine, et Pascal Prache, Procureur de la République.

Ces nouveaux dispositifs permettent d'accélérer la réponse pénale et d'éviter des procédures souvent longues au regard des faits établis, en proposant aux personnes responsables d'un préjudice à l'encontre de la ville une réparation financière ou des travaux d'intérêt général en sa faveur.

- **La Transaction, dispositif inédit dans les Hauts-de-Seine**, permet au Maire de proposer aux auteurs des contraventions commises au préjudice des biens de la commune constatées sur procès-verbal par les agents de la police municipale, une réparation de ce préjudice tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement.
- **Le Traitement accéléré par délégué du procureur (TADPR)** concerne les outrages à agent municipal. Ce dispositif permet d'éviter l'ouverture d'une procédure au niveau du Parquet en proposant au contrevenant une réparation financière ou des travaux d'intérêt général en faveur de la ville. Ce dispositif participe d'une protection renforcée des agents de la Ville et notamment des policiers municipaux.

*« Suresnes est une ville calme, où il fait bon vivre mais certains secteurs sont le cadre d'incivilités qui pèsent lourdement sur le quotidien des habitants et qui nécessitent une attention constante de la Ville et de l'ensemble de ses partenaires, explique Guillaume Boudy, Maire de Suresnes. Parce que la sécurité et la tranquillité publiques font partie des priorités de ce mandat, la Ville est résolue à continuer d'expérimenter. Après le déploiement en 2021 du dispositif du rappel à l'ordre, ces deux nouveaux dispositifs visent à augmenter la capacité de traitement de la délinquance de proximité en renforçant le rôle de la Ville dans ce processus. »*

(\*) Le CLSPD réunit l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire de la ville et permet de mener une action collective et coordonnée pour assurer la tranquillité publique.



## De la prévention à la sanction, des actions coordonnées pour la sécurité de tous

**Pour assurer la sécurité et la tranquillité publique Suresnes met en place une dynamique partagée avec tous les acteurs (police nationale, justice, bailleurs, associations, habitants...) qui agit au plus tôt et s'appuie sur des dispositifs variés et innovants.**

### **La coordination entre les forces de l'ordre**

La Police nationale et municipale se réunissent chaque semaine afin de se coordonner et de suivre l'évolution de la situation sur le territoire communal. Cette coordination a fait naître 3 groupes de partenariat opérationnel sur les quartiers Centre-Ville, Cités-Jardins et Chênes. Elle a également participé au renforcement des îlotages de la Police municipale sur le territoire en journée comme en soirée.

### **Une logique de « continuum de sécurité »**

Celui-ci passe par un lien permanent avec les bailleurs sociaux, une réunion mensuelle de sécurité Mairie/Commissariat, et une réunion trimestrielle avec les chefs d'établissements scolaires secondaires.

### **Les habitants mobilisés**

Dès le mois de juin, le dispositif des voisins vigilants et solidaires sera déployé afin que la Mairie, les forces de l'ordre et les habitants puissent lutter ensemble contre les cambriolages et les incivilités qui impactent le territoire.

### **Des agents pour préserver la qualité de vie**

Engagement du Contrat de mandat, une Brigade verte débutera son travail en juin prochain. Elle aura pour mission de préserver un cadre de vie de qualité, de sensibiliser et de verbaliser les contrevenants face aux dépôts sauvages et aux incivilités en matière de salubrité publique.

### **Des moyens renforcés pour la Police municipale**

La Ville a poursuivi en 2021 le renforcement des capacités opérationnelles de la Police Municipale par la poursuite de l'îlotage et l'acquisition de nouveaux matériels (voitures et Flashballs). Une brigade cycliste a également été déployée pour davantage de proximité avec les habitants.



## De la prévention à la sanction, des actions coordonnées pour la sécurité de tous

### Un plan de prévention global et coordonné

Il a été établi en 2021 afin de **promouvoir la responsabilité citoyenne** et de prévenir toutes les formes d'incivilité ou de violence. Il réunit l'ensemble des acteurs locaux, associations et partenaires investis au quotidien auprès des jeunes (de l'ASD au CELIJE, en passant par Suresnes Animation et Suresnes Information Jeunesse) pour contribuer à leur épanouissement et leur intégration dans la vie de la cité. Ce plan a permis **de faire appel durant l'été 2021 à des médiateurs** afin d'aller à la rencontre des personnes se trouvant sur la voie publique.

Ce dispositif estival, qui vise à aller à la rencontre de tous les habitants pour faire en sorte que jeunes et moins jeunes cohabitent de manière apaisée, sera reconduit cet été. Suresnes entend ensuite déployer en 2022-2023 un dispositif de médiation pérenne.

### Des dispositifs innovants de prévention de la récidive

A travers plusieurs dispositifs, la ville de Suresnes accompagne les acteurs de la justice dans la prévention de la récidive avec un souci de réinsertion sociale et professionnelle. Cette politique se traduit par plusieurs dispositifs :

- ▶ l'intégration dans les services municipaux de mineurs de 16 à 18 ans ou d'adultes condamnés à des travaux d'intérêt général (TIG),
- ▶ l'intégration de mineurs (à partir de 13 ans) condamnés à une réparation pénale,
- ▶ l'intégration de jeunes de 18 à 30 ans placés sous main de justice,

2022 verra la diversification des activités proposées (dans les services des archives, du conservatoire et des sports) et la poursuite de la formation des agents

### Des actions vers l'enfance et la jeunesse pour intervenir au plus tôt

D'autres dispositifs contribuent à agir au plus tôt dans la prévention, dans le cadre d'un Plan de Prévention Enfance Jeunesse axé sur le développement des compétences psychosociales : formation sur la santé mentale et transmission d'outils, renforcement de l'accompagnement à la parentalité avec la création d'une maison pour les familles, ateliers de la co-éducation avec l'Education Nationale dans les écoles.



## La sécurité et la prévention à Suresnes en quelques chiffres

- **85 caméras sur voie publique**, dont une caméra nomade. Ce qui fait de Suresnes l'une des villes des Hauts-de-Seine avec le plus de caméras
- **12 opérateurs** se relayent à la vidéoprotection 24h/24, 7j sur 7
- **787 demandes d'interventions** ont été formulées du Centre de supervision urbaine (CSU) aux forces de l'ordre.
- **319 réquisitions judiciaires** ont eu lieu durant l'année 2021. Une collaboration efficace entre la Police municipale et la Police nationale
- L'installation de plus de **15 caméras** est prévue en 2022 aux abords de chaque école
- **250 interpellations** se sont opérées au cours de l'année 2021 par la Police municipale
- **26 personnes** en travaux d'intérêt général ou réparations pénales
- **Formation de 8 agents** sur la plateforme TIG 360° par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- **1 stage citoyen pour 4 jeunes** avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- **430 jeunes identifiés** lors du travail de rue, **169 jeunes accompagnés** et **50 familles reçues**
- **138 jeunes sensibilisés** via des actions collectives.
- **2 chantiers jeunes** menés pour la rénovation des escaliers et des parties communes des Cités Unies